

FAIR access to Internet report Rapport FAIR sur l'accès à l'Internet

Africa is the continent with the lowest diffusion of the Internet in the world – it has an average of only 111 users per 10,000 people, compared to 585 in Asia, 2,444 in the America and 3,333 in Europe. Similarly, Africa has only 3 Internet hosts per 10,000 inhabitants, in contrast to 37 in Asia, 955 in Oceania, 1,440 in the America and 229 in Europe. This is attributed primarily to the limited penetration, unreliable connections and high cost of the communications infrastructure usage across the continent. Even in urban centers, where there is a relatively higher concentration of infrastructure, there is relatively low usage of Internet services due to high and even what some analysts consider extortionist usage prices. The reasons for the limited network rollout and high prices has often been attributed to the restrictive policy and regulatory environment and monopoly market structures that persist in many African communications sectors, which usually continue in core market segments following privatization, resulting in low levels of competition. As a result, in Africa, the average cost of Internet access can be up to 100 times higher than in developed countries.

At the current stage of telecom infrastructure development in Africa, Internet growth is constrained by the low penetration rates for fixed line telecom services, which set the geographical bounds for Internet participation. However, within the served areas, Internet cafés and in some cases telecentres are providing increased access in some countries.

A number of important factors influence access to, and use of, the Internet in African countries. These factors vary significantly as to when and how they influence Internet service diffusion. Some act primarily in the short run, others in the long run. Some act directly on Internet service conditions; others act indirectly by affecting the market conditions under which Internet services are provided. These factors include:

- fixed network penetration rates and basic access charges for telephone service, as well as the network capacity to provide Internet service.
- the starting date of Internet in a given country, as that will determine the number

- of years/months that Internet services have been growing, which can differ significantly among countries;
- access and usage charges for Internet service;
- income, especially disposable income levels;
- the extent to which countries have completed their telecom reform processes;
- prices charged by fixed network operators to ISPs, Internet cafes, telecentres and others that provide Internet services to the public;
- the extent of competition in the supply of fixed network capacity to ISPs, Internet cafes, telecentres and others that provide Internet services to the public;
- the extent of competition in the supply of Internet services to the public; and
- the effectiveness of telecom regulation in providing a framework conducive to the development and growth of Internet services.

L'Afrique est le continent où la diffusion de l'Internet est la plus faible au monde; le nombre moyen d'utilisateurs est de 111 pour 10 000 personnes, comparé à 585 en Asie, 2444 en Amérique et 3333 en Europe. De même, l'Afrique ne possède que 3 hôtes Internet pour 10000 habitants, contre 37 en Asie, 955 en Océanie, 1440 en Amérique et 229 en Europe. Ceci est essentiellement dû à la pénétration limitée, aux connexions peu fiables et au coût élevé de l'utilisation des infrastructures de communications sur le continent. Même dans les centres urbains, où il existe une concentration relativement plus forte de l'infrastructure, l'utilisation des services Internet est relativement faible, en raison des prix d'accès élevés que les économistes qualifient même d'extorsion de fonds. Le déploiement limité et les prix élevés sont souvent le fait d'une politique restrictive, d'un environnement réglementaire et de structures de monopole de marché qui persistent dans de nombreux secteurs des communications africaines, et qui en général continuent d'exister sur les segments du marché principal après la privatisation, ne permettant qu'une concurrence très limitée. De ce fait, le coût moyen d'accès à l'Internet peut être 100 fois plus élevé que dans les pays développés.

Au stade actuel du développement de l'infrastructure en Afrique, la croissance de l'Internet est limitée par les faibles taux de pénétration des services de télécommunications par ligne fixe qui imposent des limites géographiques à la participation de l'Internet. Cependant, dans les régions desservies, les cybercafés et dans certains cas les centres de télétraitement permettent un accès plus important dans certains pays.

Un certain nombre de facteurs importants influencent l'accès à l'Internet et l'utilisation de l'Internet dans les pays africains. Ces facteurs varient considérablement dans la façon et le moment où ils influencent la diffusion du service Internet. Certains agissent essentiellement à court terme, d'autres à long terme. Certains agissent directement sur les conditions des services d'Internet; d'autres agissent indirectement en affectant les conditions de marché dans lesquelles les services Internet sont fournis. Ces facteurs sont les suivants :

- Les taux de pénétration du réseau fixe et les frais d'accès de base des services de téléphonie, ainsi que la capacité du réseau à fournir des services Internet ;

- La date du démarrage de l'Internet dans un pays donné, car cela déterminera depuis combien d'années ou de mois les services Internet se développent, ce qui peut varier considérablement selon les pays ;
- Les frais d'accès et d'utilisation des services Internet ;
- Le revenu, en particulier les niveaux du revenu disponible ;
- Dans quelle mesure les pays ont achevé leurs processus de réforme des télécommunications ;
- Les prix demandés par les opérateurs du réseau fixe aux FAI, aux cybercafés, aux centres de télétraitement et autres qui proposent des services Internet au public ;
- L'ampleur de la concurrence dans la fourniture d'une capacité de réseau fixe aux FAI, aux cybercafés, aux centres de télétraitement et autres qui proposent des services Internet au public ;
- L'ampleur de la concurrence dans la fourniture de services Internet au public ; et
- L'efficacité de la réglementation des télécommunications à offrir un cadre propice au développement et à la croissance des services Internet.